

## **Comment un étudiant togolais ou étranger ayant des acquis ou un diplôme venant d'une université étrangère peut s'inscrire à l'Université de Lomé ?**

### **1ere Etape**

Passer par la Division de la Certification de la DAAS.

✓ Constitution du dossier d'homologation et d'accréditation :

1. Lettre dactylographiée indiquant clairement
  - Le principal diplôme présenté
  - Le lieu où la formation est dispensée
  - L'inscription sollicitée à l'Université de Lomé
  - Les coordonnées du demandeur
2. Curriculum Vitae relevant le cursus scolaire détaillé du demandeur, avec noms précis des diplômes obtenus à partir du BAC en rapport avec l'inscription sollicitée
3. Originaux et copies légalisées
  - Des diplômes ou attestations obtenus à partir du BAC ou (équivalent) WAEC (avec transcript of academic work + BECE : Basic education certificate examination + testimonial)
  - Des relevés de notes des UE ou matières à partir du BAC
4. Contenus détaillés des enseignements des UEs ou matières pour les diplômes obtenus en précisant pour chaque UE, sa qualité et son grade
5. Pour les titulaires de masters, DEA, DES, ou de diplômes d'ingénieur  
Page de garde du mémoire soutenu, dûment signée par le principal responsable de l'établissement de délivrance
6. Fiche de demande d'équivalence (dûment remplie à retirer aux guichets de la DAAS)
7. Quittance de paiement de 3000 F CFA à la caisse de la DAAS

✓ Dépôt du dossier au guichet N°6 de la DAAS

**NB** : les originaux seront retournés au demandeur dès la vérification au guichet

### **2e Etape**

Obtenir l'Autorisation d'inscription signée par le Directeur de la DAAS.

### **3e Etape**

Après l'obtention de l'Autorisation d'inscription signée par le Directeur de la DAAS, suivre la procédure d'inscription en deux étapes : inscription en ligne puis inscription définitive

**NB** : Joindre au dossier physique (inscription définitive) une copie simple de l'Autorisation d'inscription signée par le Directeur de la DAAS.